

FORMATION DÉPISTAGE ALCOOL & STUPÉFIANTS EN ENTREPRISE




OBJECTIFS DE LA FORMATION

Comprendre ce qu'est le dépistage en entreprise, connaître le cadre légal et réglementaire en entreprise, identifier les situations justifiant un dépistage en entreprise, mettre en œuvre une procédure conforme, sécurisée et respectueuse des salariés, adopter une posture professionnelle face aux salariés, prévenir les situations à risque par la sensibilisation et le dialogue.

 **Public concerné :** Employeurs, managers, responsables RH, QHSE.

 **Prérequis :** Aucun


 **Durée :** 1/2 journée - 3h30 en présentiel ou distanciel (visio)

 de 1 à 6 personnes maximum / session

 **Lieux de formation :**

Site de Auch [dpt. 32]
Site de Fauillet [dpt. 47]
Dans vos locaux
En visio (distanciel)

 **Prix :** 750 € HT / demi-journée

 **Modalités :** plan de développement des compétences, inscription libre
Délais d'accès : délai moyen de 15 jours

 **Intervenant :** Formateur SOPREV spécialisé SST



MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Méthodes : Exposés interactifs, mises en situation, jeux de rôles.

Moyens : vidéoprojecteur, paperboard, livrets et outils pédagogiques nécessaires à la formation.



LES +

Formation adaptée aux conditions réelles d'évolution du stagiaire.

ÉVALUATION : Quiz de connaissance et questionnaire de satisfaction

ATTRIBUTION FINALE : Attestation individuelle de formation



MAINTIEN DES CONNAISSANCES

PROGRAMME

1 ACCUEIL ET CADRAGE.

- Présentation du formateur et des participants.
- Objectifs de la formation.
- Règles de fonctionnement.
- Attentes des participants.

Méthode : Échanges interactifs.

2 COMPRENDRE LE DÉPISTAGE EN ENTREPRISE.

- Définition du dépistage.
- Différence dépistage / sanction disciplinaire.
- Enjeux sécurité et prévention.
- Situations à risques (exemples métiers).

Méthode : Apports théoriques + questions ouvertes.

3 CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE.

- Obligation de sécurité de l'employeur.
- Libertés individuelles et proportionnalité.
- Postes à risques et interdiction des contrôles généralisés.
- Règlement intérieur et conditions de mise en place.
- Confidentialité, RGPD, données sensibles.
- Rôle du CSE.
- Rôle du médecin du travail.

Méthode : Apports réglementaires structurés.

4 MISE EN ŒUVRE CONCRÈTE DU DÉPISTAGE.

- Analyse préalable des risques (DUERP).
- Qui peut demander un dépistage.
- Quand demander un dépistage.
- Déroulement pratique étape par étape.
- Traçabilité sans conservation des résultats.
- Suites possibles après dépistage.

Méthode : Échanges interactifs.

5 GESTION DES REFUS ET SITUATIONS SENSIBLES.

- Comprendre les réticences.
- Refus de dépistage : cadre et conséquences.
- Attitude professionnelle à adopter.
- Gestion des conflits.
- Cas des faux positifs et réhabilitation.

Méthode : Analyse de situations + discussion guidée.

6 ÉTUDES DE CAS ET MISES EN SITUATION.

- Refus avec agressivité verbale.
- Dépistage positif.
- Salarié clé menaçant de démissionner.
- Incompréhension du salarié.

Objectifs :

- Appliquer le cadre légal.
- Adapter sa communication.
- Prendre une décision proportionnée.

Méthode : Jeux de rôles.

7 BONNES PRATIQUES ET PRÉVENTION.

- Prévention avant sanction.
- Sensibilisation et communication interne.
- Rôle du management.
- Détection des signaux faibles.

8 CONCLUSION ET CLÔTURE.

- Messages clés à retenir.
- Ressources d'aide (Alcool Info Service, Drogues Info Service...).
- Tour de table final.
- Évaluation à chaud.

Réf. DAS

FORMATION DÉPISTAGE ALCOOL & STUPÉFIANTS
EN ENTREPRISE

